

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 9 février 2026**  
~~~~~

TABLEAU DES EFFECTIFS - ADOPTION DES MODIFICATIONS.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 9 février 2026 à 17h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 29 janvier 2026.

Étaient présents ou représentés M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, Mme Christine DEBEAUCHE, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Anthony GARCIA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Stéphane SIMON, Mme Martine BONNET, M. Robert SIEGEL, M. Pascal DELIEUZE, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Christian VILLOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations M. Jean-Claude CROS à Mme Véronique NEIL, Mme Jocelyne KUZNIAK à M. Pascal DELIEUZE, Mme Christine SANCHEZ à M. Henry MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE à M. Claude CARCELLER, Mme Martine LABEUR à Mme Christine DEBEAUCHE.

Excusés Mme Francine DEHAIL, M. José MARTINEZ, M. Gregory BRO.

Absents M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 38	Votants : 43	Pour : 43 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Daniel JAUDON			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique, en particulier son article L313-1 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement ;

VU l'avis du Comité social territorial en date du 14/01/2026 ;

CONSIDERANT que conformément aux dispositions précitées, il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,
CONSIDERANT que conformément à l'article L542-2 du Code Général de la Fonction Publique, un emploi relevant de la Fonction Publique Territoriale ne peut être supprimé qu'après avis du comité social territorial,

CONSIDERANT que compte tenu de la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs suite à des mouvements de personnels : nominations par avancements de grade, promotion interne, départs, embauches il convient donc de redéfinir les emplois permanents de l'établissement au regard des statuts particuliers fixant les grades ou cadres d'emplois de référence de la façon suivante :

- ✓ Redéfinition des emplois permanents en raison des mouvements de personnel
 - Création d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps non complet de 14 heures hebdomadaires
- ✓ Suppression de poste en raison de l'évolution des emplois et des mouvements de personnel

Compte tenu des faits exposés il convient de supprimer les emplois suivants :

Suppression d'emplois de la filière administrative :

Attachés territoriaux :

- Attaché à temps complet : -1
- Attaché principal à temps complet : -2

Rédacteurs territoriaux :

- Rédacteur à temps complet : - 7
- Rédacteur principal de 2ème classe à temps complet : -1

Adjoints administratifs territoriaux :

- Adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet 17h30 : - 1
- Adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet : -1
- Adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet : - 1

Suppression d'emplois de la filière technique :

Ingénieurs territoriaux :

- Ingénieur à temps complet : - 3

Techniciens territoriaux :

- Technicien principal de 1ère classe à temps complet : - 1
- Technicien principal de 2ème classe à temps complet : -1
- Technicien à temps complet : - 2

Agents de maîtrise territoriaux :

- Agent de maîtrise principal à temps complet : - 3
- Agent de maîtrise à temps complet : - 2

Adjointes techniques territoriaux :

- Adjoint technique à temps non complet 25h00 : - 1
- Adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet : - 1
- Adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet 25h00 : - 1
- Adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet : - 2

Suppression d'emplois de la filière animation :

Animateurs territoriaux :

- Animateur principal de 2ème classe à temps complet : - 1

Adjointes territoriales d'animation :

- Adjoint d'animation à temps non complet 30h00 : - 3

Suppression d'emplois de la filière culturelle :

Professeur d'enseignement artistique

- Professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps complet : - 1

Assistant d'enseignement artistique :

- Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps non complet 7h00 : - 1
- Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps non complet 5h00 : - 1
- Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet 11h45 : - 1
- Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet 7h00 : - 1

Assistantes territoriales de conservation du patrimoine et des bibliothèques :

- Assistant de conservation à temps complet : - 1

Suppression d'emplois de la filière Médico-sociale :

Cadres de santé territoriaux :

- Cadre de santé à temps complet : - 1

Educateurs territoriaux de jeunes enfants :

- Educateur de jeunes enfants à temps non complet 31h30 : - 1

Infirmiers en soins généraux :

- Infirmier en soins généraux à temps complet : - 1

Suppression d'emplois de la filière sociale :

Conseillers socio-éducatifs :

- Conseiller socio-éducatifs à temps complet : - 1

Direction :

- Directeur(trice) de cabinet à temps non complet 10h30 : - 1

Suppression d'emplois non permanents :

Contrat de projets :

- Postes de Rédacteur : - 1

Apprenti :

- Postes d'apprenti : - 6

Contrat parcours emploi compétence (PEC) :

- Postes d'apprenti : - 1

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter la proposition du Président de créer et supprimer les postes tels que définis,
- de modifier ainsi le tableau des effectifs tel que proposé en annexe.

Transmission au Représentant de l'État N° 4010

Publication le 10/02/2026

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 10/02/2026

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20260209-24894-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Daniel JAUDON

**ANNEXE TABLEAU DES EFFECTIFS
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 9 FEVRIER 2026**

GRADE	EFFECTIF	DUREE HEBDO	CADRE D'EMPLOIS
Directeur(trice) de cabinet	0	10.5/35 h	EMPLOIS FONCTIONNELS DE DIRECTION
Directeur(trice) de cabinet	1	17.5/35 h	
Directeur Général des Services	1	35 h	
Directeur Général Adjoint des Services	4	35 h	
Attaché hors classe	3	35 h	ATTACHES TERRITORIAUX
Directeur Territorial	2	35 h	
Attaché principal	4	35 h	
Attaché	10	35 h	
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	35 h	REDACTEURS TERRITORIAUX
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	8	35 h	
Rédacteur	13	35 h	
Rédacteur	2	17.5/35 h	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	13	35 h	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	6	35 h	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	17.5/35 h	
Adjoint administratif	22	35 h	
Adjoint administratif	1	30/35 h	
Adjoint administratif	1	28/35 h	
Ingénieur en chef	1	35 h	INGENIEURS EN CHEF TERRITORIAUX
Ingénieur principal	2	35 h	INGENIEURS TERRITORIAUX
Ingénieur	6	35 h	
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	5	35 h	TECHNICIENS TERRITORIAUX
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	4	35 h	
Technicien	15	35 h	
Agent de maîtrise principal	3	35 h	AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX
Agent de maîtrise	3	35 h	
Agent de maîtrise	1	30/35 h	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	12	35 h	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	27	35 h	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	0	25/35 h	
Adjoint technique	43	35 h	
Adjoint technique	0	25/35 h	
Adjoint technique	1	28/35h	
Adjoint technique	1	17.5/35 h	
Conservateur des bibliothèques	1	35 h	CONSERVATEURS TERRITORIAUX DES BIBLIOTHEQUES
Bibliothécaire	2	35 h	BIBLIOTHECAIRES TERRITORIAUX
Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	2	35 h	ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU
Assistant de conservation	0	35 h	

**ANNEXE TABLEAU DES EFFECTIFS
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 9 FEVRIER 2026**

Adjoint du patrimoine	I	35 h	PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES
Professeur d'enseignement artistique hors classe	I	16 h	PROFESSEURS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	0	16 h	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	4	20 h	ASSISTANTS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	I	13/20h	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	I	11.5/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	I	7/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	I	5,5/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	0	5/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	I	5/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	I	20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	I	18.5/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	I	16.75/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	2	14/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	I	13/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	0	11.75/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	2	10/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	0	7/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	I	5.5/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	2	4.75/20 h	
Puéricultrice	I	35 h	PUERICULTRICES TERRITORIALES
Cadre de santé	0	35 h	CADRES TERRITORIAUX DE SANTE PARAMEDICAUX
Infirmier en soins généraux hors classe	I	31.5/35 h	INFIRMIERS TERRITORIAUX EN SOINS GENERAUX
Infirmier en soins généraux hors classe	I	35 h	
Infirmier en soins généraux	0	35 h	
Educateur territorial de jeunes enfants classe exceptionnelle	2	35 h	EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS
Educateur territorial de jeunes enfants classe exceptionnelle	I	31.5/35 h	
Educateur territorial de jeunes enfants	12	35 h	
Educateur territorial de jeunes enfants	0	31.5/35 h	
Educateur territorial de jeunes enfants	I	26/35 h	

**ANNEXE TABLEAU DES EFFECTIFS
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 9 FEVRIER 2026**

Auxiliaire de puériculture classe supérieure	4	35 h	AUXILIAIRES DE PUERICULTURE TERRITORIAUX
Auxiliaire de puériculture classe supérieure	1	31,5/35 h	
Auxiliaire de puériculture classe normale	12	35 h	
Auxiliaire de puériculture classe normale	2	31.5/35 h	
Auxiliaire de puériculture classe normale	1	28/35 h	
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	1	35 h	ATSEM
Conseiller socio-éducatif	0	35h	CONSEILLERS SOCIO – EDUCATIF TERRITORIAUX
Educateur des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe	1	35 h	EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	1	35 h	ANIMATEURS TERRITORIAUX
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	0	35 h	
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	5	35 h	
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	2	31,5/35 h	
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	2	28/35 h	
Adjoint d'animation	8	35 h	
Adjoint d'animation	1	30/35 h	
Adjoint d'animation	2	31.5/35 h	
Adjoint d'animation	1	28/35 h	

CONTRATS DE PROJETS

Projet	Durée	Grade / Catégorie hiérarchique	Temps de travail	Classification du poste
Directeur coopérative du numérique	3 ans	Ingénieur territorial – catégorie A	35h00	A3
Fab manager – coopérative numérique	3 ans	Technicien territorial – catégorie B	35h00	B2
Chargé(e) de mission Manager du commerce territorial	2 ans	Rédacteur territorial - catégorie B	35h00	B2
Chargé(e) de la biodiversité – Natura 2000 – espaces naturels	3 ans	Technicien territorial – catégorie B	35h00	B2
Technicien(e) Natura 2000 et chef de file agroenvironnement	3 ans	Technicien territorial – catégorie B	35h00	B2
Technicien(e) Natura 2000	3 ans	Technicien territorial - catégorie B	31,5h	B2
Chargé(e) de mission loisirs - activités de pleine nature	3 ans	Rédacteur territorial - catégorie B	35h00	B2
Chargé(e) de projet d'opération – bâtiments infras.	3 ans	Technicien territorial – catégorie B	35h00	B2
Chargé(e) de projet petite ville de demain	3 ans	Attaché territorial – catégorie A	35h00	A4
Chargé(e) de mission paysage et gestion de site	3 ans	Technicien territorial – catégorie B	35h00	B2
Chargé(e) de mission habitat indigne et dégradé.	3 ans	Rédacteur territorial - catégorie B	35h00	B2
Chargé(e) de la gestion de la fréquentation, concertation et médiation	3 ans	Technicien territorial – catégorie B	35h00	B2

ANNEXE TABLEAU DES EFFECTIFS
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 9 FEVRIER 2026

APPRENTIS	
Auxiliaire de puériculture - crèche de GIGNAC	
Auxiliaire de puériculture - crèche de MONTARNAUD	
Auxiliaire de puériculture – crèche ANIANE	
Agent de maintenance des eaux usées	
Chargé(e) de communication - service communication	
Juriste en Master II droit des collectivités territoriales – service juridique	
Juriste en Master II droit des collectivités territoriales – service urbanisme	
Chargé(e) d'appui – service prospective	
Chargé(e) de l'évaluation des sites NATURA 2000 – service Grand site de France et espaces naturels	
CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPETENCE (PEC)	
Agent d'accueil polyvalent - Alternateur	